



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-01776

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: NOVEMBER 1, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: TERRY BEECH

---

Response by the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Terry Beech', written over a horizontal line.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

Protection of the environment

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

Fisheries and Oceans Canada is committed to the conservation and protection of marine mammals and working with tourism operators, Indigenous and environmental organizations and other government departments to educate Canadians about marine mammal conservation while providing opportunities for Canadians to learn about marine mammal life in the wild.

Southern Resident Killer Whales are listed as Endangered under the Canadian *Species At Risk Act* and as a result receive special protection from harassment under Canadian law. A Recovery Strategy for Northern and Southern resident Killer Whale was posted on the federal Species at Risk Public Registry in 2011. The final version of the Action Plan for the species was posted in 2017.

Following the Southern Resident Killer Whale Symposium in October 2017, the Let's Talk Whales Consultation under the Oceans Protection Plan in the summer of 2017, and previous targeted consultation from November 2014 to March 2015, the Minister indicated that he intends to move forward with the proposed amendments to the *Marine Mammal Regulations*, under the *Fisheries Act*, to enhance the protection of whales and all marine mammals from threats such as vessel strike and physical and acoustic disturbance.

Targeted data and science advice is generally limited on the impacts of approach distances for individual species of mammals. As a precautionary standard and based on available information on the source of threats, the proposed amendments require vessels to maintain 100m distance with most marine mammals. Where specific science advice is available, and based on feedback from stakeholders, a targeted minimum distance has been identified for individual species. For Southern Resident Killer Whales, peer reviewed science advice conducted by the Department and other sources (United States) indicates a 100 meter minimum approach distance is not sufficient. Based on the available science advice and feedback from the October 2017 Symposium on Southern Resident Killer Whales, a 200 meter minimum approach distance is being proposed in the amendments to the *Marine Mammal Regulations*.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01776**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 1ER NOVEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **TERRY BEECH**

---

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne

SIGNATURE  
Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Protection de l'environnement**

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Pêches et Océans Canada s'est engagé à se consacrer à la conservation et à la protection des mammifères marins, et à collaborer avec les exploitants d'entreprise touristique, les organisations autochtones et les organismes à vocation environnementale pour sensibiliser les Canadiens à la conservation des mammifères marins, tout en fournissant à la population des occasions d'en apprendre davantage sur la vie de ces mammifères à l'état sauvage.

Les épaulards résidents du Sud sont inscrits comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, et bénéficient donc d'une protection particulière contre le harcèlement aux termes de la loi canadienne. Un programme de rétablissement destiné aux épaulards résidents du Nord et du Sud a été publié dans le Registre public des espèces en péril du gouvernement fédéral, en 2011. La version finale du plan d'action pour l'espèce a été publiée en 2017.

À la suite du symposium sur les épaulards résidents du Sud qui s'est tenu en octobre 2017, de la consultation Parlons des baleines organisée au cours de l'été de 2017 dans le cadre du Plan de protection des océans et de la consultation ciblée déjà menée de novembre 2014 à mars 2015, le ministre a indiqué qu'il a l'intention d'aller de l'avant avec les modifications proposées au *Règlement sur les mammifères marins*, en vertu de la *Loi sur les pêches*, en vue de renforcer

la protection des baleines et de tous les mammifères marins contre les menaces telles que les collisions avec un navire et les perturbations physiques et acoustiques.

En général, les données ciblées et les avis scientifiques sont limités en ce qui concerne les répercussions des distances d'approche s'appliquant à des espèces individuelles de mammifères. À titre préventif et d'après les renseignements disponibles sur la source des menaces, les modifications proposées exigent que les navires maintiennent une distance de 100 mètres par rapport à la plupart des mammifères marins. Dans les cas où des avis scientifiques précis sont disponibles et en tenant compte des commentaires des intervenants, une distance minimale ciblée a été précisée pour des espèces individuelles. En ce qui concerne l'épaulard résident du Sud, des avis scientifiques examinés par des pairs du Ministère et d'autres sources (États-Unis) indiquent qu'une distance d'approche minimale de 100 mètres n'est pas suffisante. D'après les avis scientifiques disponibles et les commentaires obtenus lors du symposium sur l'épaulard résident du Sud en octobre 2017, une distance d'approche minimale de 200 mètres est proposée dans les modifications au *Règlement sur les mammifères marins*.